

N/REF : 2/10/2024 9H58 C:000039 I:02388
V/REF : AC/C02310
V/Email reçu le Mercredi 02/10/2024 à 9H58

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CLT
IMMEUBLE : CLOTEAUX -CLT
7 A 12, SQUARE DES CLOTEAUX
.
35200 RENNES

Rennes, le 01 Avril 2026

Référence Marché: 020009-PBS-001-Lot 7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 9 CLOTEAUX - MME GOMES DOS SANTOS JOANA 06 52 60 86 58
LOGEMENT N° 003336, PORTE N°22, 2° ÉTAGE

LOGEMENT 42 : MONSIEUR MAOUDJOUR ASSANI 06 41 82 69 49
MOTIF : FUITE SUR RADIATEUR SALLE DE BAIN
CYRIL ET CYRIL (U13 ET ME1)

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 07/10

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

CONSTAT: FUITE SUR RADIATEUR A REMPLACER

PRISE DE RÉFÉRENCE (DÉLAI ANNONCÉ PAR FOURNISSEUR FIN OCTOBRE DÉBUT NOVEMBRE)

PRÉVOIR REMPLACEMENT CORPS THERMOSTATIQUE ET TÉ DE RÉGLAGE

LA LOCATAIRE INDIQUE QUE LA SOCIÉTÉ HAMON EST DÉJÀ INTERVENU POUR CE RADIATEUR

AUTRE CONSTAT: FUITE SUR COLONNE AU NIVEAU DE LA SALLE DE BAIN

AUTRE CONSTAT: FUITE SUR COLONNE AU PLAFOND DU SÉJOUR

PRISE DE RÉFÉRENCE

NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 07/03 3H A 2 TECHNICIENS

CONTROLE DE L'INSTALLATION DANS LE LGT 42

DEPOSE DE L'ANCIEN RADIATEUR

FOURNITURE ET POSE DU NOUVEAU RADIATEUR

CONTROLE BON FONCTIONNEMENT

CONSTAT : TÉ DE REGLAGE HS, PREVOIR REMPLACEMENT

NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : 0112 : MSG REP
2606: MSG REP

11/06 : APPEL LOGEMENT 42

FM LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 17/03/25 A 15H15 M. L T

17/03 BONJOUR, POUR CETTE INTERVENTION UNE COUPURE D'EAU EST NÉCESSAIRE, POUVEZ-VOUS NOUS INDIQUER QUELLE SOCIÉTÉ EST EN CHARGE DU RÉSEAU CHAUFFAGE SVP ?

LE LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 07/03/25 A 16H22 M. R. STEPHANT

BONJOUR, SUITE INTERVENTION TECHNICIEN, PREVOIR REMPLACEMENT TE DE REGLAGE. COUPURE D'EAU A PREVOIR, POUVEZ VOUS NOUS DIRE QUI EST EN CHARGE DU RESEAU DE CHAUFFAGE AFIN DE LEUR ENVOYER UNE DEMANDE. DANS L'ATTENTE D'UN RETOUR DE VOTRE PART.

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 07/10/24 A 17H22 M. R. STEPHANT

0710: SUITE INTERVENTION DU 07/10, LA LOCATAIRE INDIQUE QUE LA SOCIÉTÉ HAMON SERAIT DÉJÀ INTERVENU POUR CE MEME RADIATEUR ET QU'ILS L'AURAIENT DÉJÀ EN LEUR POSSESSION, DEVONS NOUS CONSERVER CETTE DEMANDE ACTIVE? DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS, CORDIALEMENT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS007-Recherche fuite EF-EC/chauf.appa.	1	103,96	103,96
7,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 07/03	6	54,72	383,04
1,00	PBS124-Radiateur Lamella Spécifique	6	288,92	288,92
TOTAL H.T.				775,92
T.V.A. a 10,00%				77,59
TOTAL T.T.C.En EURO				853,51

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.